



Élections
professionnelles de
la Fonction Publique
2022
à la CAP Catégorie A
du MASA, ses
opérateurs et
établissements
d'enseignement
agricole, du MTECT,
du MI

VOTEZ FO

Du 1^{er} au 8
décembre 2022

Elections
de vos représentants
des personnels par
vote électronique

FO : LA DEFENSE DU SERVICE PUBLIC

Vous êtes **IAE** ou **Attachés**, alors vous êtes concernés !



Le SNIAE FO, le SNAMA FO et FO Enseignement Agricole au sein de **FO Agriculture** s'unissent pour défendre vos intérêts.

Si la loi de transformation de la fonction publique de 2019 entend réduire la représentation des personnels et leur capacité à défendre les intérêts particuliers des agents, notre syndicat FO-Agriculture est bien présent et a toujours le pouvoir d'intervenir pour défendre vos intérêts.

Vos élus **FO** sont à votre écoute, quelle que soit votre structure d'affectation. Ils constituent une équipe experte et expérimentée :

- Indépendants de l'administration, ils prennent en considération votre situation personnelle ;
- Ils exercent votre « droit d'évocation » auprès de l'administration lors des mobilités ;
- Ils défendent votre dossier de promotion dans le cadre de leurs échanges avec l'administration ;
- Ils vous rendent compte de leurs travaux et des résultats obtenus ;
- Ils restent à votre disposition pour vous renseigner et vous accompagner ;
- Ils n'hésitent pas à interpellier l'administration si la situation d'un agent le nécessite.



AVEC FO...

BOUGEONS LES LIGNES !

FO est le 1^{er} syndicat représentatif de la Fonction Publique, le 2^{ème} au CTM du MASA.

FO est présent dans tous les secteurs du MASA.

Toute l'action de notre syndicat n'a qu'un seul but : exprimer et faire aboutir vos revendications et vos droits quel que soit le gouvernement en place.

VOTER **FO**

C'est renforcer la démocratie dans les instances (CSA, CAP, CCP).

VOTER **FO**

C'est l'assurance d'être entendu et représenté par des femmes et des hommes qui s'engagent.



AVEC FO, AGISSONS ENSEMBLE

Si avec les LDG (lignes directrices de gestion), les CAP n'ont plus les mêmes compétences en matière de carrières et de mobilités, vos élus **FO** assurent toujours votre défense dans les CAP qui continuent d'être saisies systématiquement pour :

- Les sanctions disciplinaires des fonctionnaires (sauf avertissements et blâmes) ;
- Le licenciement pour insuffisance professionnelle ;
- Le licenciement d'un fonctionnaire mis en disponibilité ;
- Le licenciement du fonctionnaire qui, à l'expiration de son congé de maladie, de son congé de longue maladie ou de longue durée, refuse sans motif valable lié à son état de santé le ou les postes qui lui sont proposés ;
- Le refus de titularisation ;
- Le refus de démission.

Ils vous accompagnent pour tous vos recours dans le cadre des CAP. En effet, celles-ci continuent à se réunir à la demande des agents pour :

- La révision du compte-rendu de l'entretien professionnel ;
- Le refus de formation ;
- Le refus opposé à une demande de mobilisation du compte personnel de formation ;
- Le refus de congé de formation syndicale ou en matière d'hygiène et de sécurité ;
- Le refus d'accomplir un service à temps partiel ;
- Le refus d'autorisations d'absence pour suivre une action de préparation à un concours administratif ou à une action de formation continue ;
- Le refus d'autorisation de télétravail ;
- Le refus opposé à une demande de congé au titre du compte épargne-temps ;
- Le refus de mise en disponibilité.

Ecoute Conseil Défense Indépendance



VOTER FO

C'est choisir des élus libres et indépendants des pouvoirs politiques et de leur administration ou des autres forces syndicales.

VOTER FO

C'est choisir des élus qui font respecter les droits et l'égalité de traitement des agents.

VOTER FO

C'est choisir des élus dont la priorité est de rester proches de la situation et des préoccupations personnelles des agents.

VOTER FO

C'est choisir des élus compétents, disponibles, qui rendent compte de leurs travaux.



PLUS NOMBREUX, PLUS FORTS POUR LA JUSTICE SOCIALE

Parce que chaque corps d'administration a ses spécificités, FO s'adapte pour mieux vous défendre et permettre une expertise fine et individualisée de vos métiers. Ainsi, au sein de FO Agriculture, vous pouvez contacter :

- **Le SNIAE-FO** qui accompagne la vie administrative des IAE,
- **Le SNAMA-FO** qui suit celle des administratifs et donc des attachés du MASA,
- **FO Enseignement Agricole** traite les questions spécifiques de l'enseignement agricole.

Au quotidien, le SNIAE-FO, le SNAMA-FO et FO Enseignement Agricole :

- sont à votre écoute et vous apportent leur expertise acquise depuis de nombreuses années en terme de rémunération, mobilité, promotion, avancement, recours juridiques, contrats de fin de carrière, rupture conventionnelle, ...
- interviennent autant que nécessaire auprès des bureaux de gestion ad-hoc pour aider à la régularisation des anomalies et/ou des erreurs dans la gestion de vos carrières, de vos rémunérations, ...
- oeuvrent pour le collectif en participant activement à tous les groupes de travail proposés par l'administration,
- assurent une veille réglementaire,
- n'hésitent pas à faire des recours administratifs voir juridiques si vos droits sont bafoués (ex : recours contre l'arrêté frais de déplacement, recours contre l'arrêté RIFSEEP pour les IAE, ...),
- rendent compte et vous informent, par l'intermédiaire de mails hebdomadaires et de leurs sites internet.

**RENOUVELER VOTRE CONFIANCE,
COMPTEZ SUR NOUS, VOTEZ FO.**

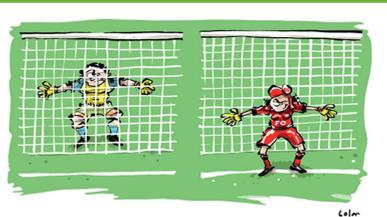
**LA FORCE
DE L'INDÉPENDANCE**

VOTER FO

C'est voter pour un syndicat qui défend les agents du MASA, quelle que soit leur affectation (MASA, MTECT, MI, opérateurs, établissements, offices...), avec les droits qui s'y rattachent.

VOTER FO

C'est renforcer la démocratie dans les instances face à l'administration.



FO, LA DIFFÉRENCE

**LA FORCE
DE L'INDÉPENDANCE**

POUR LES 4 PROCHAINES ANNÉES, VOS ÉLUS FO S'ENGAGENT À :

- Vous accompagner dans vos souhaits de mobilité ou de changement de carrière, et à vous défendre dans votre progression de carrière ;
- Vous conseiller et vous aider dans vos recours y compris auprès des tribunaux administratifs ;
- Défendre un "cadre" qui permette aux agents de vivre au mieux leur quotidien professionnel et personnel ;
- Permettre à chacun d'avoir un vrai déroulement de carrière ;
- Lutter contre le silence de l'administration face aux questionnements de chacun et la solliciter parce que nous sommes présents pour vous !

En votant pour vos représentants FO, vous nous donnez les moyens d'être habilités à négocier.

Nous n'avons qu'un objectif : la défense de vos intérêts !

Ne subissez pas, votez FO !

Des femmes et des hommes s'engagent pour vous défendre

1 - Jean-Christophe LEROY IAE AC MASA

2 - Martine BALLAND IAE AC MASA

3 - Isabelle GIOUANOLI AAE DRAAF P de Loire

4 - Yves LOUIS IAE Préfecture Bretagne

5 - Loïc PAYET AAE DAAF Mayotte

6 - Christine CHEVALIER IAE SGC 34

7 - Sandrine FIGUIERE IAE LEGTA Digne

8 - Thierry ELEQUET IAE DDPP 56

9 - Sandrine PARISSÉ IAE CGDD 45

10 - Jean-Pierre CHAPUT IAE DDT 43

11 - Thierry BALIAS AAE FAM

12 - Benoît DONZE IAE ONF

13 - Amélie SCHELL IAE DRAAF Gd Est

14 - Remy CONTAMINE AAE ASP

15 - France THOMAS IAE CFPPA

16 - Virginie FRASLIN AAE

Agrocampus Ouest

POUR DÉFENDRE MES DROITS



EN DÉCEMBRE 2022,

FAITES LE BON CHOIX !